

## PROES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 22 décembre 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de La Neuville Chant d'Oisel, dûment convoqué le 17 décembre 2025, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Julien DEMAZURE, Maire

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 13

Etaient présents : Monsieur Julien DEMAZURE, Madame Marie-Christine DUCHEMIN, Monsieur Olivier ANNE, Monsieur Géry BRISBOUT, Madame Marie-Lise FÉMEL, Madame Odile LÉCLUSE, Madame Catherine PESQUET, et Monsieur Cédric BAZILE formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Madame Sabine DEMAZURE (pouvoir à M. BRISBOUT), Madame Virginie VINCENT (pouvoir à Madame DUCHEMIN), Madame Vanessa LABBÉ (pouvoir à Madame PESQUET), Monsieur Benjamin SÉMARD (pouvoir à Monsieur ANNE)

Absents : Madame Sandrine LEHÉRICY, Monsieur Louis GUIRADO, Monsieur Lionel MULOT

**Le quorum est constaté.** M. Le Maire décline les pouvoirs et ouvre la séance.

Monsieur Cédric BAZILE est désigné secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18H35

\* \* \* \* \*

### **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 3 décembre 2025**

Monsieur Le Maire reporte l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2025 car à ce jour, celui-ci n'est pas terminé. Il demande donc au secrétariat d'être vigilant quant au délai de publication des procès-verbaux sous la huitaine suivant la réunion.

\* \* \* \* \*

### **Délibération N°040/2025 relative à la décision modificative N°3 sur l'exercice budgétaire 2025 : virement de crédit en section de Fonctionnement**

Monsieur Le Maire précise que cette délibération est nécessaire afin de permettre le paiement des charges du mois de décembre 2025, car les crédits au Chapitre 012 Charges de personnel sont insuffisants, il convient donc de les augmenter par la présente décision modificative.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

- Article 66111, Chapitre 66 Charges financières : - 5 000€
- Article 60612-1, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 3 000€
- Article 60612-2, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 1 000€
- Article 60622, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 200€
- Article 60623, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 5 400€
- Article 60624, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 150€
- Article 60628, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 700€
- Article 60632, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 3 000€
- Article 60633, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 800€
- Article 60636, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 100€
- Article 60643, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 600€
- Article 611, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 9 000€
- Article 612, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 3 000€
- Article 613, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 50€
- Article 615221, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 168,46€
- Article 6156, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 2 500€
- Article 617, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 2 250€
- Article 6182, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 180€
- Article 623, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 6 800€
- Article 624, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 1 800€
- Article 6261, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 200€
- Article 6262, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 600€
- Article 635, Chapitre 011 Charges à caractère général : - 50€
- Article 6218, Chapitre 012 Charges de personnel : + 11 539,44€
- Article 6450, Chapitre 012 Charges de personnel : + 32 778,71€
- Article 6470, Chapitre 012 Charges de personnel : + 2 230,31€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- Article 1 : D'adopter la décision modificative ci-dessus.

Vote : Approuvée à l'unanimité

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 18h55

Monsieur Cédric BAZILE  
Secrétaire de séance



Julien DEMAZURE  
Maire

